

# Directives pour l'organisation d'épreuves de Sport et Loisir FM/HF



*En vigueur actuellement*

## **Généralités :**

Les épreuves ont été créées afin d'offrir à de nombreux propriétaires de chevaux, cavaliers et meneurs des opportunités de participer à des épreuves de sport et loisir. La qualification pour le National FM, ainsi que pour le Championnat suisse des HF, fournit également un objectif concret pour la saison. Étant donné qu'un nouveau public est visé, les organisations de races responsables accordent une grande importance à ce que les épreuves se déroulent de manière correcte et dans des conditions optimales. Cela inclut non seulement une organisation soignée et un comportement approprié de toutes les personnes impliquées (organisateurs, fonctionnaires, meneurs, cavaliers), mais aussi une attention particulière au bien-être des chevaux (par exemple, le choix des obstacles, les exigences, les aspects liés à la protection animale, ainsi que la surveillance des zones d'entraînement, etc.).

**Toutes les places qualificatives sont ouvertes aux franches-montagnes et haflingers !**

## **Epreuves, règlements, avant-programmes :**

Les épreuves se basent en partie sur les règlements de Swiss Equestrian. Les directives de cette instance doivent donc être respectées.

Un avant-programme doit être rédigé pour chaque manifestation. Il doit contenir les informations suivantes :

- le lieu et la date de la manifestation ;
- le président du CO et l'adresse exacte (y compris n° de téléphone et e-mail) de la personne responsable des inscriptions ;
- le président du Jury ; le délégué technique ; le constructeur de parcours ;
- le vétérinaire ;
- le service sanitaire ;
- le délai d'inscription et le n° du compte pour le paiement de la finance d'inscription ;
- la demande de fournir le numéro de passeport, de même que les données concernant les origines des chevaux (père, mère, père de la mère), qui devront être publiées dans le programme ;
- l'adresse et le téléphone/e-mail pour les éventuels désistements ;
- les épreuves prévues (n° de l'épreuve, exigences, hauteur des obstacles, limitations éventuelles des départs, finance d'inscription, prix, formulaires adéquats pour l'inscription) ;
- le montant de la finance d'inscription **et la justification de la différence de la finance d'inscription entre les chevaux FM et les chevaux d'autres races, à savoir le soutien financier de la FSFM en faveur des organisateurs ;**
- L'avant-programme devrait mentionner que l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ;
- l'horaire provisoire.

**Les avant-programmes pour le saut et le dressage et les Promotion CH attelage doivent être remplis en ligne sur le site de Swiss Equestrian. Pour les autres disciplines, ils doivent être envoyés à la Fédération suisse du franches-montagnes à l'adresse mail [sport@fm-ch.ch](mailto:sport@fm-ch.ch) ou par courrier à FSFM - Les Longs Prés 2, Case postale 34, 1580 Avenches (Fax 026/676.63.41) au minimum 1 mois avant le délai d'inscription pour approbation avant la publication.**

Il est recommandé aux organisateurs de faire connaître l'avant-programme à un public aussi large que possible, c'est-à-dire de le publier dans le magazine « LE FRANCHES-MONTAGNES ».

Dans les épreuves de saut et dressage, 30% des partants sont classés selon Swiss Equestrian.

Dans les épreuves de gymkhana, débardage et traction, 50 % des partants sont classés.

Ils reçoivent un prix d'une valeur minimale de Fr. 30.-, ainsi qu'une plaque d'écurie. L'organisateur est libre de payer des prix plus élevés, respectivement de remettre une plaque d'écurie à tous les participants.

Pour toutes les épreuves FM/HF, voir détails dans les règlements y relatifs.

## **Mode de qualification :**

**Franches-montagnes :** La qualification pour le National FM, respectivement pour le Championnat suisse des HF, s'obtient après deux classements.

**Exception pour le saut et le dressage où 4 classements sont nécessaires et la traction où un seul classement suffit.**

50 % des partants des épreuves de saut, dressage, gymkhana, débardage et traction obtiennent un classement pour le National FM.

**Indemnités pour les fonctionnaires de gymkhana :**

Pendant les épreuves de gymkhana, un constructeur de parcours et un juge doivent être présents. Ils doivent figurer sur la liste des fonctionnaires de Swiss Equestrian. Ils sont indemnisés comme suit :

Constructeur de parcours : Fr. 50.- par épreuve FM officielle, c'est-à-dire Fr. 50.- par parcours construit.  
(FM I, FM II & FM III)

Juge : Fr. 50.- par épreuve FM officielle, c'est-à-dire Fr. 50.- par parcours jugé.  
(FM I, FM II & FM III)

**Contribution financière des fédérations FM et HF :**

Comme déjà publié, l'organisateur d'épreuves qualificatives reçoit un soutien financier de la part de la FSFM. Pour bénéficier de cette aide, il a le devoir de **respecter les conditions suivantes** :

- Les épreuves doivent être publiées et organisées selon les règlements en vigueur.
- En plus du nom, de l'âge du cheval, du cavalier et du propriétaire, doivent figurer dans le programme de la manifestation la race de l'animal et son ascendance (père, mère et père de la mère). Ces données, ainsi que le numéro de passeport, doivent être fournies lors de l'inscription par les concurrents. L'organisateur est tenu de contrôler que les participants soient en possession du passeport équin.
- Le prix minimal fixé est payé à tous les classés.

**Saut/Dressage/Promotion CH attelage :**

Les documents suivants doivent être remis immédiatement après la manifestation (au plus tard dans les 5 jours) à Swiss Equestrian (online) :

- a) Classement comprenant **tous les chevaux ayant pris le départ**.
- b) Toutes les listes de départs, signées par le Président de l'épreuve avec toutes les modifications.
- c) Un programme de la manifestation, conforme aux exigences.
- d) Un bulletin de versement pour le paiement de l'aide financière.

**Gymkhana/Débardage et Traction/Western :**

Les documents suivants doivent être remis immédiatement après la manifestation (au plus tard dans les 5 jours) à la gérance de la Fédération suisse du franches-montagnes :

- a) Classement comprenant **tous les chevaux ayant pris le départ**. Pour les épreuves de débardage et traction, le total des points ainsi que les points obtenus (par cheval) doivent figurer sur la liste de classement.
  - Livrées obligatoirement par courrier électronique : [sport@fm-ch.ch](mailto:sport@fm-ch.ch)
- b) Fiches de relevé des données complètes.
- c) Un programme de la manifestation, conforme aux exigences.
- d) Un bulletin de versement pour le paiement de l'aide financière.

**Au cas où les exigences demandées ne seraient pas respectées (données incomplètes ou tardives), la contribution sera réduite ou supprimée.**

**Montant des contributions par discipline :**

Saut :	Fr. 500.-	par manifestation
Dressage :	Fr. 500.-	par manifestation
Gymkhana :	Fr. 500.-	par manifestation
Epreuve de débardage :	Fr. 500.-	par manifestation
Epreuve de traction :	Fr. 500.-	par manifestation
Western :	Fr. 500.-	par manifestation
Epreuve de maniabilité 3 ans :	Fr. 500.-	par manifestation (le soutien est accordé uniquement si l'épreuve n'est pas organisée en même temps qu'une épreuve de promotion CH attelage).

**Le montant des contributions est valable sous réserve de l'approbation du budget par l'Assemblée ordinaire des délégués de la FSFM.**